



*Département des Yvelines  
Arrondissement de Rambouillet  
Canton de Montfort l'Amaury*

**ARRÊTE DE PROLONGATION PRESCRIVANT  
L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME EN COURS DE RÉVISION DE LA  
COMMUNE DE THOIRY**

Le Maire,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19, R 153-8, L 153-22, L 153-21, L 153-20, L 153-32 à L 153-35 et R 153-9 ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants ;

**Vu** la délibération N°10-03-21 en date du 13 mars 2021 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme ;

**Vu** la délibération N° 19-06-23 en date du 30 juin 2023 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme en cours de révision ;

**Vu** les pièces du dossier de plan local d'urbanisme en cours de révision soumis à l'enquête publique ;

**Vu** les avis des différentes personnes publiques consultées ;

**Vu** l'ordonnance en date du 15 décembre 2023 de M. le président du tribunal administratif de VERSAILLES désignant M. Dominique ERRARD commissaire enquêteur ;

**Vu** l'incident technique concernant l'adresse mail dédiée à l'enquête publique.

**ARRETE :**

**Article 1er :** Objet et dates de l'enquête. Révision du plan local d'urbanisme

Il sera procédé à une prolongation de l'enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme en cours de révision de la commune de THOIRY pour une durée de 15 jours à compter du 15 avril 2024 à 14h30 jusqu'au 30 avril 17h30 qui a pour principal objet la révision du plan local d'urbanisme de la commune de THOIRY ;

Au terme de l'enquête, le conseil municipal de THOIRY aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la révision du plan local d'urbanisme.

**Article 2 :** Désignation du commissaire enquêteur

M. Dominique ERRARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de VERSAILLES.

M. Dominique ERRARD siègera à la mairie de THOIRY où toutes les observations doivent lui être adressées.

**Article 3 :** Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de THOIRY, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi, mardi, jeudi : 9h30-12h30 / 14h00-18h00

- vendredi : 10h00-12h30 / 14h00-19h00

- samedi : 9h30-12h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit, au Commissaire enquêteur ; M. Dominique ERRARD – Adresse 3 place de la fontaine 78770 Thoiry ou par courriel à son adresse dédiée : [enquetepubliquepluthoiry78@gmail.com](mailto:enquetepubliquepluthoiry78@gmail.com)

**Article 4 :** Recueil des observations du public

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur l'utilité publique du projet de révision du PLU de la commune de THOIRY à la mairie le :

Mardi 30 avril 2024, de 14h30 à 17h30 ;

Les informations relatives à l'enquête pourront être demandée à la Mairie de THOIRY.

**Article 5 :** Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

**Article 6 :** Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à M. le préfet du département des Yvelines.

**Article 7 :** Mesures de publicité

La commune portera à la connaissance du public la prolongation de l'enquête publique, par tous moyens appropriés d'affichage, notamment sur les lieux concernés par l'enquête et, selon l'importance et la nature du projet, de presse écrite ou de communication audiovisuelle, l'objet de l'enquête, les noms et qualités du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

**Article 8 :** L'avis d'enquête publique est consultable sur :

- Le site internet de la préfecture des Yvelines :  
<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement>

**Article 9 :** Le dossier complet est consultable sur :

- Un registre dématérialisé d'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/5221>

Ampliation :

- M. le préfet du département des Yvelines ;
- M. le président du Tribunal Administratif de VERSAILLES ;
- M. Dominique ERRARD - le Commissaire Enquêteur.

Fait à Thoiry, le 12 avril 2024

Le Maire

